

NOMBRES DE CONSEILLERS

Effectif légal :	7
En exercice :	5
Présents	5
Votants	5

Date de convocation
12.08.2025
Date d'affichage
12.08.2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT LAURENT DU VERDON

Séance du 19 août 2025

Folio N°45

L'an deux mille vingt-cinq et le dix-neuf août à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Nadine GRILLON, Maire.

Présents : Mesdames Nadine GRILLON, Ophélie MARTINO, Messieurs Yannick BERNIER, Nicolas STAMPFLI, Yves CARPENTIER.

Monsieur Yves CARPENTIER a été nommé secrétaire de séance.

N°2025_34 : Amendes de police

Madame le Maire informe que des travaux de mise en sécurité du chemin notre Dame doivent être entrepris rapidement pour assurer la sécurité des usagers.
En effet il est nécessaire de mettre en place des ralentisseurs afin de réduire la vitesse des véhicules empruntant cette route communale.

Madame la Maire indique que cette opération est éligible à l'aide au financement d'opérations en lien avec la sécurité des usagers dans le cadre des Amendes de Police auprès du Conseil Départemental des Alpes de Haute Provence. Le taux de subvention maximal est de 50%.

Madame le Maire présente l'estimation faite par l'entreprise M&M Travaux publics pour la réalisation de 3 ralentisseurs chemin notre dame dont le coût total s'élève à 5 990.00 € H.T.

Le Conseil Municipal, l'exposé de Madame la Maire entendue et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Retient** la proposition pour la réalisation de 3 ralentisseurs chemin notre dame :

Montant Total : 5 990.00 € HT

- **Approuve** le plan de financement suivant :

DLVA fonds de concours (49%) : 2 935.10 € HT

Conseil départemental des AHP- amendes de police (31%) 1 856.90 € HT

Autofinancement de la commune (20%) 1 198.00 € HT

- **sollicite** l'aide du Conseil Général des Alpes de Haute Provence dans le cadre des :

Amendes de Police pour 31% 1 856.90 € HT

- **s'engage** pour l'autofinancement 1 198.00 € HT

- **autorise** Madame la Maire à signer et présenter le dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Alpes de Haute Provence et l'ensemble des documents nécessaires au suivi de ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.

Nadine GRILLON,
Le Maire.



Yves CARPENTIER
Le secrétaire de séance